

MOT DU PRÉSIDENT

**Madame la députée,
Monsieur le député,**

Les élections s'en viennent et les retraités s'y préparent fermement. La solution de leur dossier sur la désindexation de leur rente de retraite passe par des décisions politiques. Reconnaître qu'il y a eu injustice en 1982 est loyal, mais la correction le serait davantage. Les retraités d'aujourd'hui ont droit à la réparation, car ils ont été floués.

L'injustice

En effet, en 1997, il y avait 4 milliards de dollars en surplus dans leurs fonds de retraite. De ce montant, le gouvernement a exigé que plus de 800 millions soient pris pour financer partiellement des départs volontaires à la retraite et une autre partie de ce surplus a servi à financer les baisses de cotisations des actifs pour les années 2000 à 2004 et 2005 à 2007. En 1999, les taux de cotisation étaient de 7,95 % au RREGOP. De 2000 à 2004, ce taux a baissé à 5,35 % pour revenir à 7,01 % de 2005 à 2007. Ces ponctions ont été faites sans l'accord des retraités et sans qu'ils ne retirent aucun avantage de leurs investissements.

Situation des retraités

Si cet argent était demeuré dans les fonds de retraite, ces ponctions vaudraient aujourd'hui 3,5 milliards de dollars. Au moins, la moitié de cette somme devrait revenir aux retraités. La moitié de ce 3,5 G\$ suffirait pour payer la pleine indexation à ceux qui sont déjà à la retraite. Refuser aux retraités le remboursement de cette somme serait un déni de justice. Maintenir l'indexation partielle, c'est contribuer délibérément à l'appauvrissement progressif et systématique **des retraités** et contribuer à l'inquiétude grandissante de ces derniers.

Citons deux exemples du tort causé par l'indexation à l'IPC – 3 % :

- 1) Une femme née en 1935, retraitée depuis 1991, perd à ce jour 51 337,77 \$
- 2) Une femme née en 1937, retraitée depuis 1997, perd à ce jour 49 164,08 \$

De plus, ces personnes, comme des milliers d'autres, n'ont pas bénéficié de l'équité salariale appliquée depuis leur départ à la

retraite, amplifiant davantage l'injustice qui dure depuis bientôt 30 ans.



Par Rodrigue Dubé

Volonté commune

Les associations de retraités ont lancé une pétition en soutien aux représentants des retraités qui défendent la réindexation des rentes de retraite. Les signataires demandent au gouvernement la récupération et le maintien de leur pouvoir d'achat; ils lui demandent la correction d'une injustice dont il est le principal responsable.

Il est faux de croire que les hausses de cotisations sont dues aux rentes que le régime doit verser à ceux qui sont déjà à la retraite, alors qu'ils ont payé à l'avance pour ce salaire différé. Les hausses de cotisations sont causées d'abord par la ponction d'argent dans le fonds de retraite et par le manque à gagner occasionné par les baisses de cotisations successives. Aux responsables de ces ponctions de corriger cette situation en toute droiture. Les risques associés aux baisses de cotisations sont-ils réellement associés aux seuls cotisants actifs? Il est facile de prendre des risques avec l'argent des autres (c.-à-d. les sommes accumulées par les retraités dans leur fonds de retraite) et ne compter que sur les seuls rendements pour renflouer le manque à gagner dans les différents fonds de retraite. Que vaudrait par exemple dans 30 ou 35 ans les sommes non cotisées aux fonds? Le renflouement récent du RRPE en est un exemple. Des années de cotisations trop basses ont mis le régime en péril. Ce fonds serait en faillite si le gouvernement n'avait pas décidé d'intervenir.

Volonté politique

Si c'est en légiférant que le gouvernement peut faire comprendre ce qu'est la rémunération globale, ce qu'est un salaire différé, comment maintenir la valeur de la rente versée, qu'il assume cette responsabilité.

Madame la députée, Monsieur le député, vous qui avez le pouvoir de changer les choses, il vous appartient d'agir maintenant, car les retraités attendent depuis 30 ans.



Par Aline Couillard
Vice-présidente

« Madame la Députée, Monsieur le Député, si on parlait d'intergénérationnalité »

Sens unique

L'intergénérationnalité ne devrait-elle pas se définir comme une relation réciproque entre les générations? Qui dit réciprocité, dit équité dans les échanges d'obligations et de services semblables. À l'heure actuelle, les discours parlés et écrits ont pourtant tendance à dépeindre l'intergénérationnalité comme un transfert négatif à la génération qui suit et comme une trop lourde responsabilité de cette dernière envers la génération qui l'a précédée, celle dont les retraités font partie.

Dans son livre intitulé *L'État contre les jeunes*, Éric Duhaime parle de *hold-up* générationnel perpétré par les baby-boomers.¹ La vice-présidente de la FCEI (Fédération canadienne de l'entreprise indépendante), Martine Hébert, dit : « *Ce qu'il faut faire, c'est réformer les régimes du secteur public qui permettent à une certaine classe de citoyens de bénéficier de retraites généreuses financées par les contribuables qui peinent à épargner pour leur propre retraite.* »²

Oubli dans le discours

Volontairement ou inconsciemment, je ne sais trop, une partie importante de la réalité est omise dans le discours. Je trouve singulier que la jeune génération soit fière de se dire plus instruite sans reconnaître à la génération plus âgée d'avoir mis en place le système d'éducation qui l'a formée. Il est étonnant de voir cette même génération pratiquer des sports les plus diversifiés sans penser aux efforts de ceux qui ont bâti les complexes sportifs et qui ont acheté les équipements. C'est aussi cette génération qui utilise le transport scolaire, qui roule sur les routes, qui visite les médecins et les hôpitaux sans rendre le crédit à la génération qui l'a précédée d'avoir peiné et investi pour bâtir et structurer ce qu'ils consomment avidement. La liste pourrait être longue.

On va même jusqu'à reprocher aux aînés d'avoir tout pris et de n'avoir laissé que des dettes aux jeunes. Pourtant, dans les années 60 et 70, les salaires des secteurs public et parapublic au Québec étaient de 30 à 40 % inférieurs, pour des tâches comparables, à ceux des autres secteurs publics du pays. L'employeur disait que nos bas salaires seraient compensés par un régime de rentes pleinement indexé au coût de la vie.

Nos privations, nos difficultés, nos sacrifices sont vite glissés sous le tapis. Nous avons un peu d'herbe tendre, on veut la brouter avec ou sans nous.

Réalité intergénérationnelle

Aux Hébert et Duhaime, je pose la question suivante : « Pourquoi ces demi-vérités? »

Je veux dire à madame Hébert et à ceux qui partagent son point de vue que les retraités du secteur public ont payé à l'avance leur retraite. Leur rente est du salaire différé qui leur a été retenu sur chacune de leur paye durant quelque 35 ans.

À monsieur Duhaime et à ses adeptes, je dis que les jeunes bénéficient encore de l'apport des retraités et que les retraités subissent également les effets d'une économie minée par les dettes accumulées.

Les retraités paient pour l'éducation, le transport scolaire, les garderies à 7 \$, le soutien aux enfants (ex-allocation familiale), les accouchements, les congés parentaux, les soins pédiatriques, les soins dentaires des enfants, etc. Ici aussi la liste pourrait s'allonger, mais je me contenterai de faire remarquer que les retraités ne tirent aucun profit de tous ces services.

La génération des personnes âgées doit en plus composer avec de faibles rendements sur leurs investissements. N'étant plus employés actifs, les retraités ne reçoivent aucune augmentation salariale pour compenser les augmentations du coût de la vie et les faire participer à l'enrichissement collectif.

Conclusion

Monsieur le député, Madame la députée, je m'adresse à vous parce que c'est vous qui détenez le pouvoir politique de préserver le tissu social et l'harmonie entre jeunes et aînés.

Chaque génération a eu et aura à peiner, à bâtir et à lutter pour préserver les acquis de la génération précédente, mais également à construire un monde où il fera bon vivre pour les citoyens de tous les âges.

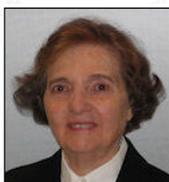
¹ L'ÉTAT CONTRE LES JEUNES, Comment les baby-boomers ont détourné le système.

Éric Duhaime, édition VLB

² Affaires générales MONTRÉAL, le 10 févr. 2012



Conseil d'administration 2011-2012



Marie-Thérèse Echelard
Secrétaire



Aline Couillard
Première vice-présidente



Rodrigue Dubé
Président



Rosaire Quévillon
Deuxième vice-président



Michel Gilbert
Trésorier



Yvon Amesse
Premier
administrateur



Régis Echelard
Deuxième
administrateur



Louise Racine
Troisième
administratrice



Michel Gareau
Quatrième
administrateur



Robert Lapierre
Cinquième
administrateur



Viateur Sauvè
Sixième
administrateur

Conseil d'administration élargi (novembre 2011)



Rémi Beaulieu



Fernand Boulanger



Pierre Collin



Gérard Cyr



Gaétan Morneau



Gilles Presseault

Responsables
et éditeurs du journal :
Rémi Beaulieu



Rémi Beaulieu

Correcteurs d'épreuves :

**Aline Couillard
et Gilbert Clément**

Montage et impression :

Fédération des familles souches du Québec



Si vous changez d'adresse postale ou électronique, S.V.P., veuillez nous en aviser :

Michel Gilbert :

migil@maskatel.net ou

12 935, rue Yamaska, St-Hyacinthe, Qc, J2T 1B7

VOTRE COTISATION EST-ELLE ÉCHUE?

Vous ne connaissez pas la date d'échéance de votre cotisation? **La ligne au-dessus du nom de l'étiquette de poste représente la date d'échéance de votre cotisation. Pour les membres ayant la retenue directe de la CARRA il est écrit: *Merci CARRA*.** Informez-vous par courriel à Michel Gilbert : migil@maskatel.net ou en lui téléphonant au 450-773-5566. Si votre cotisation est échue, vous pouvez imprimer le formulaire d'adhésion qui est sur le site Web de l'ARD: <http://www.adr-quebec.org/>, le compléter en indiquant de préférence **la déduction mensuelle (3,00 \$) à la CARRA**, ou en émettant un chèque de 36 \$ au nom de l'ADR, **et nous le faire parvenir par la poste** à Michel Gilbert, 12935, rue Yamaska, Saint-Hyacinthe (Québec) J2T 1B7. Votre support est important.

Pourquoi? Pourquoi? Pourquoi?

En 2010, j'écrivais : *Le bateau cale, les rats quittent la cale.*

C'était une description humoristique de vouloir corriger les mœurs d'une administration suspecte de la Caisse de dépôt et placement du Québec, appelée **CDPQ**.

Il me reste plusieurs questions en suspens.

POURQUOI le bateau qui a calé « *dans une tempête parfaite* » en 2008, prend-il autant de temps à se renflouer?

POURQUOI la CDPQ a-t-elle régulièrement les plus faibles rendements et les plus forts déficits, si on la compare à une caisse équivalente : Teachers de nos voisins ontariens?

POURQUOI la gaffe monumentale des papiers commerciaux tramée, sous la direction d'Henri-Paul Rousseau, avec Coventree, n'a-t-elle pas suscité d'enquête approfondie de la part du gouvernement et des journalistes?

POURQUOI Sagard est-il devenu une saga? Les autres « pourquoi » vous inspireront peut-être des réponses.

POURQUOI, après une perte de 40 milliards dans les fonds de retraite avec des rendements de -25 % et une alléchante prime de départ, Henri-Paul Rousseau a-t-il franchi le mur de Sagard pour rejoindre le domaine Desmarais où il n'y a pas que des marais?

POURQUOI, à l'été 2011, Michael Sabia a-t-il lui aussi sauté la clôture, quasi infranchissable pour le commun des mortels, afin de rencontrer les Desmarais et cie? Est-ce le présage d'un préemploi chez *le Seigneur de Sagard*?

POURQUOI cette intrigante visite au domaine *princier du Seigneur de Sagard*?

POURQUOI le château de Sagard semble-t-il aussi attrayant pour les grands administrateurs publics que le yacht *Touch* de Tony Accurso pour les gens de la construction?

POURQUOI Clément Gignac, ministre du MDEIE a-t-il déclaré à la télévision, le 3 février 2012, qu'il serait à l'aise de répondre positivement à l'invitation des Desmarais? Serait-il aussi un transfuge, c'est-à-dire un insoumis aux comportements éthiques?

POURQUOI *l'État Desmarais est-il un état dans l'État québécois et pourquoi celui-là est-il souvent plus influent que celui-ci*? Qu'il suffise de penser à sa main mise sur « l'exploitation » forestière du Québec. (1- Une citation du journaliste Robin Philpot publiée en 2008 dans *Derrière l'État Desmarais* : POWER, Montréal, Les Intouchables.)

POURQUOI la CDPQ a-t-elle investi dans les (sales) sables bitumineux de l'Alberta? Est-ce que les Sabia et cie auraient été contaminés? Selon moi, la pétrolière Enbridge aurait dû être un pont à ne pas franchir. (Michel Corbeil, dans La Presse du 15 février 2012, a écrit que *la Caisse possède une participation totalisant 5,4 milliards \$ dans des entreprises pétrolières alors que les entreprises québécoises qui forment son portefeuille boursier n'ont droit qu'à 2,7 milliards \$.*)



Par Rosaire Quévillon
Haut-Richelieu



POURQUOI, les règles du lobbyisme ne semblent-elles pas s'appliquer pour la CDPQ?

POURQUOI la Caisse ne se concentre-t-elle pas plus sur sa mission première qui est *d'assurer les développements économique et énergétique du Québec tout en luttant contre le réchauffement climatique*? Par exemple, quel est son apport dans le Plan Nord?

POURQUOI nos fonds à la **CDPQ** ont-ils été **CD** au **PQ** : en 1982 (IPC -3 %), en 1997 (mises à la retraite) et en 2000 (demi-indexation)?

POURQUOI a-t-on retiré, en 1982, la pleine indexation aux ex-fonctionnaires qui avaient pourtant payé les taux de cotisation requis?

POURQUOI le gouvernement ne met-il pas sa part dans le fonds de ses employés participants actifs, inactifs et retraités, comme il l'exige pour les employeurs des RCR? (*Loi 195* sur les régimes complémentaires de retraite.) Ainsi, le gouvernement confirme : « *Faites ce que je dis, mais non ce que je fais.* »

POURQUOI a-t-on accordé des congés de cotisation, avec l'accord des syndicats, au RREGOP, au RRPE et autres, surtout de 2000 à 2007, mettant ainsi en danger la pérennité des fonds? Les évaluations actuarielles seraient-elles fausses ou inutiles?

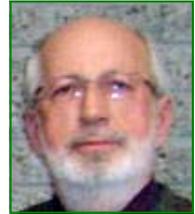
POURQUOI les retraités sont-ils si peu représentés sur les comités de retraite? Je crois que nous pourrions éviter de tels dérapages.

C'est POURQUOI il est si pertinent de poursuivre la lutte auprès de nos députés pour obtenir la réindexation de nos rentes de retraite, car ils ne semblent pas conscients que les retraités s'appauvrissent à cause de l'IPC, des impôts qui grèvent leur revenu et des taxes sur presque tous les produits et services de première nécessité.

Merci de vous autorépondre.

Rosaire Quévillon, 2^e vice-président de l'ADR
2012-03-14

J'écris à mon député...



Par Rémi Beaulieu
Éditeur

Madame Pauline Marois
Chef du Parti Québécois
et chef de l'opposition officielle,
Assemblée nationale du Québec.

Madame,

Je viens d'entendre à la radio et de lire sur le site de votre parti votre déclaration au sujet de la position du premier ministre du Québec concernant les étudiants : « *La chef de l'opposition officielle et députée de Charlevoix, Pauline Marois, exhorte le premier ministre à agir en gouvernement responsable et à ouvrir un dialogue avec les étudiants...* »

Vous ne vous êtes jamais prononcée de cette façon envers les retraités que vous, monsieur Parizeau et votre parti avez décidé d'appauvrir en 1982, en faisant voter une loi matraque qui limitait l'indexation des rentes de retraite des employés des secteurs public et parapublic à seulement la partie qui dépasserait 3 % de la hausse de l'indice des prix à la consommation. En clair, cela signifiait qu'il n'y aurait plus aucun ajustement au coût de la vie pour les retraités de l'État sauf l'excédent de 3 % pour toutes les années de service travaillées après 1982.

Pourtant, avant 1982, le régime de retraite avec une rente indexée jusqu'à la fin de nos jours faisait partie du contrat d'embauche. L'employeur invoquait souvent ce fait comme étant un avantage social important pour justifier les échelles salariales qui étaient beaucoup plus basses que des emplois similaires dans le secteur privé et les services publics de d'autres gouvernements. Vous avez changé les règles du contrat de façon unilatérale.

Depuis 1982, jamais votre parti n'a présenté d'excuses ni proposé d'ouvrir un dialogue afin de trouver des moyens pour réparer votre erreur pour toutes les années de service effectuées entre 1982 et 2000 comme si nous étions les sacrifiés du Parti Québécois et du gouvernement. Pourquoi Madame Marois?

De plus, jamais vous n'êtes intervenue pour rectifier les faits et les mensonges qui ont été publiés à la suite de campagnes bien orchestrées par certains groupes de médias sur le dos des retraités de l'État qui seraient censés bénéficier de retraites dorées avec des pensions en or. Pourquoi Madame Marois?

Pourtant, comme femme, et ayant déjà œuvré dans les services sociaux en Outaouais et ailleurs, vous devriez savoir que déjà, il n'y avait pas de garderies ni de congés parentaux. Beaucoup de ces employées de l'État des années 70 et 80 reçoivent aujourd'hui des rentes de retraite qui sont souvent en deçà du seuil de faible revenu.

Jamais vous n'avez dénoncé cette situation que vous avez vous-même contribué à créer en 1982 puisque toutes leurs années de service après 1982 ne sont pas indexées au coût de la vie. Pour certaines retraitées et certains retraités, les pertes moyennes en revenu se chiffrent souvent à plusieurs milliers de dollars par année. La situation s'amplifie continuellement. Ces femmes sont souvent gênées d'en parler.

Aujourd'hui, pour une raison que je peux deviner, mais que je n'ose écrire, vous le faites pour les étudiants en grève! N'y a-t-il pas de l'incohérence entre vos dires et vos agirs?

Madame Marois, allez-vous le faire aussi pour les retraitées et retraités que vous et votre Parti Québécois avez volontairement décidé d'appauvrir en 1982, et cela jusqu'à leur mort?

La devise du Québec, c'est : *Je me souviens...*

Je me souviens, Madame Marois, et j'attends votre réponse avant de publier ma lettre dans les médias et les réseaux sociaux.

Rémi Beaulieu, retraité
Boucherville (Québec)

Copie transmise à Madame Monique Richard, députée de Marguerite-D'Youville

Vous informer, pourquoi pas?

PROGRAMME D'ASSURANCES MALADIE ET VOYAGE POUR LES MEMBRES DE L'ADR



Par Aline Couillard
Vice-présidente

L'ADR a conclu une entente avec la firme de courtage MRa pour offrir à ses membres un programme complet et avantageux en assurances maladie et voyage dont voici le sommaire des garanties :

A. MALADIE

Soins hospitaliers :

Hôpital au Canada, maison de convalescence, soins palliatifs et infirmiers à domicile;

Paramédicaux et spécialistes :

Acupuncteur, audiologiste, chiropraticien, diététiste, ergothérapeute, homéopathe, massothérapeute, naturopathe, nutritionniste, optométriste, ophtalmologiste, orthophoniste, ostéopathe, physiothérapeute, podiatre, psychologue, psychiatre;

Autres frais :

Accident aux dents naturelles, ambulance terrestre et aérienne, appareils orthopédiques, bas de contention, réflectomètre, chaussures orthopédiques et orthèses podiatriques, frais complémentaires (location d'appareils), injections sclérosantes, prothèses initiales, prothèses mammaires, chiens-guides, radiographies, analyses de laboratoire, électrocardiogrammes (incluant scanner et résonance magnétique), lentilles et lunettes, oxygène et CPAP;

Fracture par accident :

Fracture par accident, rente hospitalière, réaménagement de la résidence suite à un accident, décès suite à un accident et perte d'usage, mutilation suite à un accident.

B. OPTION SOINS DENTAIRES

C. VOYAGE

Protection de base : 30 jours

Option : 60 et 90 jours

D. ASSURANCE-VIE (optionnelle)

Temporaire 10 ans ou temporaire 20 ans, avec preuves d'assurabilité usuelles.

Les protections offertes peuvent répondre à vos besoins spécifiques et à vos attentes.

Vous informer vous amènera à une décision éclairée.

Pour de plus amples renseignements,
n'hésitez pas à communiquer avec notre courtier :

MRA

5055, boul. Métropolitain Est, bureau 200

Montréal (Québec) H1R 1Z7

Téléphone : 1 800 363-5956 • 514 329-3333

Télécopieur : 514 328-1173

Courrier électronique : info@cabinetmra.com

LE PROGRAMME DE PROTECTIONS PERSONNALISÉ DE L'ASSOCIATION DÉMOCRATIQUE DES RETRAITÉS

Un programme complet en accident-maladie complémentaire pour les personnes retraitées âgées de moins de 75 ans.

Incluant entre autres :

- Les soins hospitaliers et maison de convalescence
- Services paramédicaux
- Spécialistes de la santé
- Soins infirmiers à domicile
- Rente hospitalière
- Nombreux frais complémentaires incluant les analyses, scanners et résonances magnétiques
- Protections particulières en cas d'accident dont 50 000 \$ par personne assurée

En option :

- Assurance voyage et assistance internationale pour des durées de 30, 60 ou 90 jours (jusqu'à l'âge de 80 ans)
- Assurance-vie
- Soins dentaires

L'ensemble de ce programme vous est offert à des taux compétitifs sur une base individuelle ou couple.



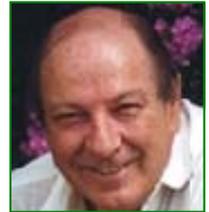
N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER VOTRE COURTIER :



ADMINISTRATEUR

MRA
5055, boul. Métropolitain Est, bureau 200
Montréal (Québec) H1R 1Z7
Téléphone : 514 329-3333 / 1 800 363-5956
Télécopieur : 514 328-1173

La coordination de la rente de retraite à 65 ans, qu'en est-il?



Par Gaétan Morneau

Beaucoup de confusion entoure la coordination de la rente de retraite. Plusieurs pensent que la coordination se fait avec la pension de la sécurité de vieillesse provenant du gouvernement fédéral. **Il n'en est rien. La COORDINATION se fait avec la rente provenant de la Régie des rentes du Québec (RRQ).**

Beaucoup de retraités qui ont pris leur retraite avant l'âge légal de la retraite¹ sont surpris de voir apparaître une diminution de leur rente de retraite, le mois suivant leur 65^e anniversaire de naissance. Les différents régimes de retraite des retraités de l'État québécois administrés par la CARRA, notamment le RREGOP³, le RRE, le RRPE, le RRF, etc., prévoient que la rente de retraite sera diminuée de la rente reçue de la RRQ à 65 ans. Cette diminution est appelée « **Coordination au RRQ** »².

Retirer la rente de la RRQ à compter de 60 ans

Les régimes de retraite prévoient qu'un retraité peut retirer sa rente de la RRQ dès l'âge de 60 ans. Toutefois, la rente de la RRQ sera alors amputée d'un demi-pour cent (**0,5 %**) par mois soit l'équivalent de 6 % par année.

À titre d'exemple, un retraité du RREGOP qui déciderait de retirer dès l'âge de 60 ans sa rente de la RRQ recevrait, de la CARRA, sa rente de retraite du RREGOP et 70 % de la rente de la RRQ à laquelle il aurait droit à 65 ans.

Cette diminution de 30 % de la rente de la RRQ sera, par la suite, applicable à vie. En contrepartie de cet avantage temporaire, la rente de retraite de la CARRA sera diminuée du montant que le retraité aurait dû recevoir s'il n'avait pas retiré sa rente de la RRQ durant la période de 60 à 65 ans, c'est-à-dire 100 % de ladite rente.

En résumé :

- La coordination à 65 ans se fait avec la rente provenant de la Régie des rentes du Québec;
- le retraité peut retirer la rente de la RRQ à compter de 60 ans, toutefois ce montant est sujet à une diminution pouvant atteindre 30 %⁴. Cette diminution de la RRQ est alors applicable à vie;
- la coordination s'applique à compter du mois suivant le 65^e anniversaire de naissance;
- la rente de retraite du RREGOP⁵ est alors diminuée du montant que le retraité aurait dû recevoir s'il n'avait pas retiré la rente de la RRQ durant la période de 60 à 65 ans, c'est-à-dire 100 % de la RRQ.

Gaétan Morneau, retraité
Membre du CA élargi de l'ADR

¹ Âge légal de la retraite au Canada est 65 ans.

² Extrait du site de la CARRA. « La coordination du RREGOP au Régime de rentes du Québec (RRQ) ».

³ Le même exemple peut s'appliquer aux autres régimes de retraite de la CARRA

⁴ Perte actuarielle de la RRQ = 0,5 % par mois

⁵ Voir note 3

LE DÉMOCRATE *à la retraite*

Journal de l'Association démocratique des retraités

372, rue Jean-Désy
Boucherville (Québec) J4B 2B2

www.adr-quebec.org

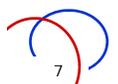
Si vous changez d'adresse postale

ou électronique, S.V.P.,
veuillez nous en aviser :

Michel Gilbert :

migil@maskatel.net ou

12 935, rue Yamaska
St-Hyacinthe (QC) J2T 1B7



NOUVELLES DES SECTEURS

ADR SECTEUR MONTRÉAL

Le 16 mars dernier, l'ADR secteur Montréal tenait son assemblée générale. Madame Aline Couillard est venue nous informer des derniers développements dans le dossier de l'indexation. Monsieur Gaétan Morneau nous a donné de l'information sur les rendements de la Caisse de dépôt et placement du Québec et nous a démontré que nos demandes sont réalisables dans un futur plus ou moins éloigné.



Un nouvel exécutif a été formé pour 2012-2013. Il sera composé de : Michel Bérubé, Eugène Bazinet, André Dubé, Renée Viaud, Carmen Vaillan-court, Pierre

-André Hamelin, Claude Maillé, Jean-Maurice Deveault et Pierrette Bergeron.

Membres présents à l'assemblée générale du secteur de Montréal

Par Pierrette Bergeron, conseillère
ADR-Montréal
(Au premier plan)

Les postes seront répartis à la prochaine réunion et un plan d'action pour la région de Montréal sera à l'ordre du jour.



ADR SECTEUR SUD OUEST MONTÉRÉGIE (SOM)

Par Yvon Amesse
Président secteur SOM



Je conclus que nous sommes cinq nouveaux sur les sentiers de cette responsabilité de porter plus loin les objectifs de l'ADR. Nous savons tous que la force d'une chaîne ne dépasse pas celle du plus faible de ses maillons. Je ressens un esprit d'équipe fort et le « petit pas » de chacun à l'intérieur du partage des diverses tâches visant à réaliser notre plan d'action s'actualise dans la cohésion.

Les contacts avec les députés sont commencés. Il faut faire vite pour les visiter, car nous devons conserver temps et énergie pour recommencer notre devoir si des élections nous apportaient une flopée de nouveaux élus auprès de qui nous devrions travailler afin de leur faire connaître notre juste revendication.

Certes, le plan d'action des secteurs poursuit un objectif touchant le recrutement. Voilà qu'en jouant au missionnaire et en frappant aux diverses portes afin de recueillir des appuis à la pétition en cours, je réalise qu'il faut expliquer le fondement de cette dernière avec autant de force auprès d'un bénéficiaire de la CARRA qu'auprès des autres citoyens!

L'opération **PÉTITION** servira-t-elle de zone préparatoire à un futur recrutement ? Probablement.

Insistons, persistons, l'intergénérationnalité n'est pas un fil conducteur qui nous est déjà acquis. J'espère que le bâton du pèlerin sur lequel vous vous êtes appuyés lors de cette opération vous a permis, à vous aussi, l'atteinte d'objectifs dont vous êtes fiers.

Yvon Amesse, président, ADR-Sud-Ouest



1^{re} rangée : Jean-Guy Dupont, secrétaire; Louise Dagenais, conseillère; Bernard Boyer, conseiller; 2^e rangée : Viateur Sauvé, trésorier; Marcel Fournier, 2^e vice-président; Gilles Presseault, conseiller; Marie-Paule Brière, 1^{re} vice-présidente; Fernand Carrier, conseiller; Yvon Amesse, président.

Lors de notre dernier texte, nous vous mentionnions les noms des membres de notre conseil de secteur (C.S.), vous aurez aujourd'hui la chance de voir leurs « frimousses ». Notre équipe est à majorité rajeunie et à ses premières armes : quatre nouveaux venus et, un nouveau président qui a un an d'expérience à l'intérieur du C.S.

Nouvelles de l'ADR Haut-Richelieu (ADRHR)

Les membres du secteur **Haut-Richelieu** de l'ADR ont tenu leur assemblée générale annuelle le 16 septembre 2011, en présence du président de l'ADR, M. Rodrigue Dubé. Lors de cette réunion, ils ont décidé de tenir les assemblées aux troisièmes vendredis de chaque mois à l'exception des mois de décembre, juillet et août. Les invitations sont faites par courriel ou par téléphone pour ceux qui n'ont pas l'internet.

Des élections se sont tenues lors de cette assemblée pour combler les postes impairs du conseil de secteur. Les membres actuels ont tous été réélus. Le CA se compose donc des personnes suivantes : Rosaire Quévillon, président, Denis Rémillard, vice-président, Marcel Mailloux, secrétaire, Maurice Goyette, trésorier, ainsi que les conseillers et conseillère: Louise Labelle, Gaston Séguin, Georges Tétreault et Charles Tremblay. (Une photo des membres du CA a été publiée dans *Le Démocrate de novembre 2011*). Après l'assemblée générale, le CA s'est réuni pour nommer les dirigeants.

Les priorités pour 2011-2012 sont : 1) continuer nos efforts pour obtenir la pleine indexation malgré les entraves de la loi 23 ; 2) Recruter de nouveaux membres ; 3) Améliorer nos communications avec les membres afin de mieux les informer sur les sujets de l'heure ; 4) Promouvoir la présence de nos membres aux assemblées ; 5) Traiter de sujets importants concernant les personnes âgées et, par ricochet, nos membres; etc.

Lors de nos assemblées régulières, plusieurs dossiers importants ont fait l'objet de discussions intéressantes. Parmi ces dossiers, on peut mentionner les suivants :



Par Marcel Mailloux
Secrétaire

- *Le recouvrement de la pleine indexation des rentes de retraite*
- *Loi 41 : bonne nouvelle ou « cadeau de grec » pour les pharmaciens!*
- *Journal de Montréal : véhicule de la vérité ou de la désinformation!*
- *Les cartes de crédit sont-elles sécuritaires?*
- *Loi 16 : loi concernant la certification des résidences privées pour aînés*
- *Loi 22 : loi modifiant le Code civil concernant la résiliation du bail d'un logement*
- *La réforme des pensions de vieillesse.*

Les personnes intéressées à avoir plus d'information sur ces dossiers n'ont qu'à en faire la demande au secrétaire à l'adresse courriel suivante : marcel.mailloux@videotron.ca

Enfin pour terminer, nous avons informé nos membres que l'ADR a conclu une entente avec la firme de courtage **MRa** qui offre un programme complet d'assurance maladie-voyage dont certaines garanties protègent jusqu'à l'âge de 90 ans.

ADR SECTEUR DE SAINT-HYACINTHE

Notre secteur demeure très actif avec une dizaine d'activités par année, incluant un voyage d'une journée en autobus ainsi qu'une escapade de deux jours.

Nous avons également une ligue de quilles et des sorties de marche et de vélo pendant l'été.

Le 7 décembre dernier, nous avons regroupé 68 personnes pour notre dîner de Noël, auquel nous avons invité notre président Rodrigue Dubé et son épouse, Huguette Portugais.



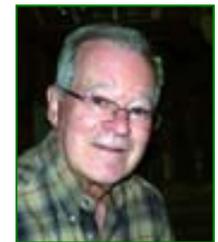
Lors de cet événement, nous avons procédé à un tirage moitié-moitié dont 50 % a été remis à la Moisson Maskoutaine, soit une somme de 250 \$ (incluant des dons individuels).

Après le dîner nous avons eu le plaisir d'entendre la Chorale de l'AREQ, comprenant 50 personnes.

Les 4 et 19 décembre, des membres de notre Secteur se sont rendus à la Moisson Maskoutaine pour le tri de denrées qui seront remises aux personnes démunies.

Le 11 janvier, nous avons tenu le souper du président, à la résidence de Danielle et Michel Gilbert; souper préparé pour et par les membres du conseil de secteur, auquel nous avons invité un membre accompagné, tiré au sort parmi les membres présents au dîner de Noël.

Le 15 février dernier, à l'occasion de la St-Valentin, nous avons eu un dîner et une conférence intitulée « L'affaire est chocolat ». Cette conférence a été donnée par un de nos membres, Guy Desruisseaux, aidé de Réginald Marchand à la projection.



Par Jean-René Cusson
Président, Saint-Hyacinthe

Assis : Guy Desruisseaux, conseil élargi; Madeleine Guillemette, conseillère;
Debout : Bernard Cayer, secrétaire; Huguette Nadeau, conseillère;
Danielle Gilbert, trésorière; Jean-René Cusson, président;
Jérôme Fafard, conseiller; Jeannine Desgranges, conseillère;
Michel Gilbert, vice-président; Marcel Gagnon, conseiller.

Réflexion sérieuse sur les effets néfastes de la non-indexation dans le secteur de Laval, Laurentides, Lanaudière (LLL)



Par Gérard Cyr
Président, secteur LLL

Lors de l'assemblée générale annuelle d'octobre 2011, le conseil de secteur LLL a profité de l'occasion pour impliquer les membres présents à participer à une réflexion sur la non-indexation des rentes de retraite et l'impact que celle-ci a sur les retraités (es) au plan social, économique et de la santé.

Afin d'animer le débat, un petit questionnaire a été présenté aux participants dont l'objet principal était de les réunir par petits groupes, les participants ont rempli le questionnaire que nous avons élaboré. Ce dernier avait comme objectif de nous révéler leurs intérêts afin que le secteur LLL puisse répondre à leurs attentes ou besoins et ainsi devenir un milieu de vie où il serait agréable de se réunir. Les discussions en ateliers ont été fructueuses. Un rapport a été rédigé et celui-ci est disponible pour les membres de l'ADR.

D'autre part, le CS du secteur LLL s'est inspiré du rapport qui en est

découlé pour orienter son plan d'action 2012 qui vise la **pleine** indexation des rentes de retraite, l'**O**opération députés, la **C**ommunication, les **A**ctivités, le **R**ecrutement. Sous l'acronyme « P.O.C.A.R », celui-ci priorise les objectifs pour les membres du conseil de secteur et ils sont impliqués dans l'atteinte de ceux-ci.

Il est important de souligner que les membres du conseil de secteur LLL sont motivés et engagés dans une démarche sérieuse vers l'atteinte de l'ultime résultat qui est la pleine indexation des rentes de retraite.

Merci pour l'excellent travail réalisé par les membres du conseil.

Gérard Cyr
Président du conseil de secteur LLL

Une maison de confiance



« Depuis 1940, la population de la région maskoutaine peut compter sur Ubald Lalime »

Vous désirez des renseignements sur les préarrangements funéraires?

Un de nos conseillers sera disponible pour vous donner toute l'information nécessaire.

Anthony Marcil, *Conseiller aux familles*

COMPLEXE FUNÉRAIRE

UL Ubald Lalime

450 774-6417

Présent sur le grand territoire de Saint-Hyacinthe

YVON MARCIL, président

SIÈGE SOCIAL ET SALONS: 900, ave Bourdages Nord, Saint-Hyacinthe

SUCCESSALES : 2775, avenue Bourdages Nord, Saint-Hyacinthe
1167, rue Principale, Saint-Dominique
13695, av de l'Église, Saint-Hyacinthe (secteur Sainte-Rosalie)
1166, rue Saint-André, Acton Vale

MAUSOLÉE : 1325, rue Girouard Est, Saint-Hyacinthe

www.ubaldlalime.com

0217822

Vous avez peut-être droit à une rente de la CARRA



Par Aline Couillard
Vice-présidente

75 000 EX FONCTIONNAIRES CONCERNÉS

Une rente de retraite dort peut-être à la CARRA alors qu'elle devrait vous être versée. Si vous avez œuvré dans les secteurs public ou parapublic et si vous avez quitté ces secteurs d'emploi avant de prendre votre retraite, il est possible que vous ayez droit à une rente de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA).

Selon nos sources, près de 75 000 personnes de 65 ans et plus seraient concernées par cette mesure sans le savoir. Ces données viennent du Rapport annuel de gestion 2010 de la CARRA, selon lequel quelque 500 000 personnes bénéficient d'options dans un régime de la CARRA sans y participer. Sachant qu'environ 15 % de la population québécoise a plus de 65 ans, on peut déduire qu'environ 75 000 bénéficiaires ne retirent pas les sommes auxquelles ils ont droit.

MOYEN D'Y REMÉDIER

Les personnes qui ont quitté le secteur public avant de prendre leur retraite doivent demander **elles-mêmes** le versement de la rente à laquelle elles pourraient avoir droit. Il suffit de vous informer à la CARRA en appelant 1 800 463-5533. Pour de l'aide dans cette démarche, vous pouvez contacter l'ADR en composant 450 774-7368.

DES NOUVELLES DU SECTEUR ADR GRANBY-RÉGION

Le 1^{er} février 2012, les membres de notre secteur étaient nombreux à être venus écouter notre député, François Bonnardel, parler de sa perception de nos fonds de pension et du dossier de l'indexation. Nouvellement passé chez les caquistes, M. Bonnardel a été moins catégorique que lors de son passage à TVA-Nouvelles. Il a surtout insisté sur la dette du Québec et des limites de payer des Québécois



Mona Gauthier et Normand Massé

Il est agréable de souligner la présence de mesdames Aline Couillard, Thérèse Échelard et Lise Poirier, messieurs Régis Échelard et Gaétan Morneau qui ont posé des questions pertinentes ajoutant du piquant au débat.

Sous le soleil du 20 mars, c'était au tour de Rosaire Quévillon de venir participer avec Normand Massé à une séance de calcul des pertes dues à la désindexation de notre rente de retraite. Il a aussi donné des conseils sur la fiscalité et l'impôt pour les retraités. Nous avons profité de l'occasion pour lancer la signature de la pétition. Ce fut un déjeuner où il y avait de

Par Louise Racine, présidente



l'action!!! Merci à Rosaire et à Normand qui à 8 h 30 étaient déjà au travail!

Le 2 mai, pour notre déjeuner du secteur, nous recevrons un(e) pharmacien(ne) à qui nous poserons la question suivante :

Les petites granules homéopathiques et herbes sont-elles toujours compatibles avec nos médicaments ?



Réjean Normandin et Normand Massé

Après cette, conférence, s'il n'y a pas d'élection au provincial, nous prendrons la clé des champs pour l'été. S'il y a des élections, nous aimerions rencontrer tous les candidats lors d'un ou plusieurs déjeuners discussion.

À notre ami, Normand Massé, une pause bien méritée et salutaire!

Louise Racine

Présidente du Conseil de secteur de l'ADR Granby-Région

Photos: séance de calcul des pertes monétaires dues à la désindexation des membres



Rosaire Quévillon informant les membres au sujet des déclarations de revenus et les effets de la fiscalité à la retraite.

SSQauto

Grâce au pouvoir de négociation de l'ADR, ses membres bénéficient de différents rabais en assurance auto et habitation. Qu'il s'agisse du produit PRIVILÈGE-RETRAITE ou du PLAN PROTECTION *bien protégé*, l'assurance SSQ peut répondre à vos besoins.

Voici les rabais consentis aux membres de l'ADR et à leur famille vivant sous le même toit :

«Privilèges-retraite» sur votre contrat automobile ou habitation

- Rabais de 8 %;
- **Franchise décroissante** en habitation* : chaque année écoulée sans réclamation, la franchise décroît de 50 \$ sans surprime, jusqu'à ce qu'elle atteigne 0 \$;
- Le **kilométrage annuel** en automobile pour conserver la classe promenade passe de 16 000 à 25 000 kilomètres et ce, sans déboursé additionnel.

Combiné avantageux :

Rabais sur le combiné de vos deux polices d'assurance auto et habitation

- Un **rabais supplémentaire** de 5 % sur chacun de vos deux contrats;
- **Une seule franchise** en cas de sinistre touchant à la fois votre automobile et votre habitation.

Plan d'assistance « Bien protégé » :

Cinq services d'assistance :

- Routière 24 h
- Habitation
- Santé
- Juridique
- Vol d'identité

Garanties supplémentaires de « L'Auto extra » :

Les **garanties supplémentaires** de *L'Auto Extra** offrant la responsabilité civile étendue, l'assurance de personnes enrichie et bien plus.

Rabais supplémentaires :

Rabais de groupe de **18 % en automobile** et de **10 % en habitation**;
De 5 % à 40 % selon la protection antivol existante en automobile;
De 2 % à 30 % selon le nombre d'années sans réclamation en habitation;
50 \$ additionnel accordé en automobile à tous les clients détenant une assurance maladie-voyage avec SSQ, Société d'assurance-vie inc.

Programme Kilo :

Ce programme est exclusif à SSQauto. Vous ne payez dorénavant qu'en fonction de vos besoins en termes de kilométrage, que vous roulez un peu, beaucoup ou énormément. Cette nouvelle méthode de tarification s'avère fort simple, puisque c'est vous qui estimez votre kilométrage annuel et aucun ajout de système de surveillance électronique à votre véhicule n'est nécessaire.

Apprenez-en davantage à **ProgrammeKilo.com**.

Ces rabais sont cumulatifs et s'appliquent selon votre situation personnelle.

Postes Canada
Numéro de la convention 40069967 de la Poste-publication
Retourner les blocs adresses à l'adresse suivante :
Fédération des familles souches du Québec
C.P. 10090, Succ. Sainte-Foy
Québec (QC) G1V 4C6
IMPRIMÉ — PRINTED PAPER SURFACE



Pour les informations supplémentaires :
Au téléphone : **1 866 777-2886**
En ligne : **ssqauto.com**

Par Aline Couillard
Vice-présidente

Demander une soumission, c'est vous assurer du meilleur choix.

AUX GROUPES • OFFRE EXCLUSIVE AUX GROUPES • OFFRE EXCL

CHOISISSEZ LA BONNE PLACE POUR ASSURER VOTRE AUTO ET VOTRE HABITATION

L'Association démocratique des retraités a négocié un programme de groupe pour assurer vos biens.

Programme Kilo MC

Nouveau et exclusif

Votre assurance auto ajustée à votre kilométrage

ProgrammeKilo.com

PRIVILÈGES EXCLUSIFS AUX GROUPES

- **Économie additionnelle** sur chacun de vos contrats d'assurance
- **Plan d'assistance Bien protégé** Assurances routière*, habitation, santé, juridique et vol d'identité
- **Garanties supplémentaires de L'Auto Extra***

** Programme Kilo, marque de commerce de SSQ, Société d'assurance-vie inc., utilisée sous licence.
* Certaines conditions et limitations s'appliquent.



Demandez une soumission d'assurance

1 866 SSQAUTO
7 7 7 2 8 8 6
SSQauto.com/groupe

SSQauto
Les valeurs à la bonne place